RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01280
Numéro SIREN : 498 433 002
Nom ou dénomination : ABM MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2017 sous le numéro de dépôt 9240

07B1280 27 JUIN 2017 (1) 22 MARS 2017 17139240

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN 34090 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 911	AU	1 911		256
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	20 163	CV	4 982	15 182	17 672
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	22 074	BK	6 893	15 182	17 929
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 123	BY		9 123	17 700
	Autres créances (3)	BZ	161	CA		161	163
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	105 000	CE		105 000	115 000
	Disponibilités	CF	79 041	CG		79 041	19 823
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	193 325	CK		193 325	152 686
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	215 399	IA	6 893	208 506	170 615

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000961 en Euros.

QUADRATUS Informatique

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE 27 JUIN 2017 ARRIVÉE COURRIER

<< Certifié conforme >> Le 17 mars 2017

SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2016
Page 25

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	121 290	91 824
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 707	29 467
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	202 997	165 290
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	864	864
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 645	4 432
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 509	5 325
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	208 506	170 615

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 509	5 325
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"Certifié Conforme"
Alain GUILLEMIN

Dossier N° 000961 en Euros.

le 17 mars 2017

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	48 600	FH		FI	48 600		35 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	48 600	FK		FL	48 600		35 000
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 518		672
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	50 118		35 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 236		2 065
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	433		430
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	256		637
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 925		3 132
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	46 192		32 540
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 376		4 617
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 376		4 617
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 491		2 491
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 491		2 491
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(115)		2 127
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 078		34 667

QUADRATUS Informatique

Certifié conforme
Alain GUICCHEMIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	8 371	5 200
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	52 494	40 290
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 787	10 823
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	37 707	29 467
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 518	672
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

* Dossier N° 000961 en Euros.

« Certifié conforme »
Alain GUILLEMIN

le 17 mars 2017 SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 911	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	1 911	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	20 163	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	20 163	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	22 074	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 1 911	MU 1 911
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 1 911	NI 1 911
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 20 163	ØZ 20 163
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 20 163	2H 20 163
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 22 074	ØM 22 074

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000961 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS SOBEC

cc Certifié Conforme
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

6 **AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 655	QM	256	QN		QO	1 911
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 655	QV	256	QW		QX	1 911
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 655	ØP	256	ØQ		ØR	1 911

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000961 en Euros.

« Certifié conforme »
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

SAS SOBEC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	2 491	9V	2 491	9W		9X	4 982
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 491	TY	2 491	TZ		UA	4 982
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 491	UB	2 491	UC		UD	4 982
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	2 491	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CC Certifié Conforme
Alain GUILLEMIN
le 17 mars 2017

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	9 123		9 123		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	160		160		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1		1		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	9 284	VU	9 284	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	864	864		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 171	3 171		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 474	1 474		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	5 509	VZ 5 509		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

« Certifié conforme »
Alain GUILLEMIN
le 17 mars 2017

Dossier N° 000961 en Euros.

SAS SOBEC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31 12 2016

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 37 707

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						8 371	I7
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I						46 078	WR

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA

Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
TOTAL II						XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	46 078	XI
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		46 078	XN / XO

QUADRATUS Informatique

Certifié Conforme
Alain GUILLERMIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CC certifié conforme
Alain GUILLERIN
le 17 mars 2017

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
QUADRATUS Informatique
SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	29 467		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	29 467
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	29 467		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	29 467

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		765	765
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		2 471	1 301
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		3 236	2 065
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		433	430
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		433	430
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		8 400	7 000
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		321	231
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *	ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):	YP			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

CC Certifié Conforme
Alain GUILLEMIN
le 17 mars 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS[illegible]T MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

"Certifié Conforme"
Alain GUILLEMIN

Le 17 mai 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« Certifié Conforme »
Alain GUILLEMIN

Le 12 mai 2017

Dossier N° 000961 en Euros.

SAS SOBEC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES LONG TERME**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cc certifié conforme
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

« Certifié conforme »
Alain GUILLEMIN

Le 17 mars 2017

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	

Si vous êtes assujettis à la CVAEet un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence GY	GZ	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

« Certifié Conforme »
Alain GUILLEMIN

le 17 mars 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2016
Page 40

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique GUILLEMIN | Prénom(s) ALAIN | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 500 | Naissance : Date 140754 | N° Département 69 | Commune BELLEVILLE | Pays FRANCE | Adresse : N° 49 | Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN | Code postal 34090 | Commune MONTPELLIER | Pays FRANCE

Titre (2) Mme | Nom patronymique MICHAUD | Prénom(s) BRIGITTE | Nom marital GUILLEMIN | % de détention 30.00 | Nb de parts ou actions 300 | Naissance : Date 221057 | N° Département 69 | Commune SAINT JEAN D'A | Pays FRANCE | Adresse : N° 49 | Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN | Code postal 34090 | Commune MONTPELLIER | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CC Certifié Conforme
Alain GUILLEMIN

Le 17 mai 2017

QUADRATUS Informatique

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2016
Page 41

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle | Nom patronymique GUILLEMIN | Prénom(s) VALENTINE | Nom marital | % de détention 10.00 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 130289 | N° Département 69 | Commune GLEIZE | Pays FRANCE | Adresse : N° 49 | Voie IMPASSE AUGUSTE BASSAN | Code postal 34090 | Commune MONTPELLIER | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique GUILLEMIN | Prénom(s) MATHIEU | Nom marital | % de détention 10.00 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 010884 | N° Département 69 | Commune GLEIZE | Pays FRANCE | Adresse : N° 49 | Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN | Code postal 34090 | Commune MONTPELLIER | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

« Certifié Conforme »
Alain GUILLEMIN

Le 17 mars 2017

Dossier N° 000961 en Euros.

SAS SOBEC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Quadratus Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifié conforme
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 911		
TOTAL	1 911		
Autres participations	20 163		
TOTAL	20 163		
TOTAL GENERAL	22 074		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 911	1 911
TOTAL			1 911	1 911
Autres participations			20 163	20 163
TOTAL			20 163	20 163
TOTAL GENERAL			22 074	22 074

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 123	9 123	
Taxe sur la valeur ajoutée	160	160	
Groupe et associés	1	1	
TOTAL	9 284	9 284	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	864	864		
Impôts sur les bénéfices	3 171	3 171		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 474	1 474		
TOTAL	5 509	5 509		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	90
Total	90

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	864
Total	864

« Certifié Conforme »
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
SAS RCS Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Certifié conforme
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
51870000 INTERETS COURUS S/PDTS FI.			90.00
31/12/2016 IN INTERETS COURUS 31/12	90.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FACTURES DUES			864.00
31/12/2016 IN FNP SOBEC 2016		864.00	

cc Certifié Conforme
Alain GUICHEMIN
Le 17 mars 2017

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

22 MARS 2017

27 JUIN 2017

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MARS 2017

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés portent sur l'exercice 2016 de notre société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'est élevé à 48 600 € et les comptes font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 37 707 €, après dotation aux comptes d'amortissements pour 256 €, provision pour impôt sur les sociétés de 3 171 €, provision pour dépréciations des titres Néthéos de 2 491 € et un résultat financier de -115 €.

EVOLUTION PREVISIBLE

Nous utiliserons les opportunités qui se présenteront sur l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité particulière en la matière.

INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2014, notre société avait souscrit 27 (vingt sept) actions ordinaires de la société NETHEOS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Parc Club du Millénaire Bat 18, 1025 avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier et inscrite au RCS Montpellier sous le numéro 453 023 681.

"certifié conforme"
Alain GUILLEMIN

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ABM MANAGEMENT
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2007 B 1280 / 2017-B-9240

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 27/06/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 03/03/2017

Concernant la société

ABM MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-9240 le 27/06/2017

R.C.S. MONTPELLIER 498 433 002 (2007 B 1280)

Fait à MONTPELLIER le 27/06/2017,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

A l'issue de cette opération notre société détenait 1,29% du capital de NETHEOS.
Au cours de l'exercice 2015, la société Néthéos a procédé à une augmentation de capital.
Notre société n'ayant pas souscrit à cette opération, notre participation a été diluée et est aujourd'hui de 1,06 % du capital de la société Néthéos.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 37 706 € que nous vous proposons d'affecter en totalité sur la réserve facultative.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Date de clôture	Total dettes fournisseurs	Dettes non échues			Dettes échues
		- de 30 jours	De 30 à 60 jours	+ de 60 jours	
31/12/2016	864 €	864 €	/	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Au bénéfice de tout ce qui a été exposé, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Alain GUILLEMIN

Le 17 mars 2017

.0781280 1781240

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

27 JUIN 2017 22 MAR 2017

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 MARS 2017

L'an deux mille dix sept,
Et le 3 mars, à dix neuf heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que tous les actionnaires présents, ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour et celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Guillemin, Président.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

« certifié conforme »
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

VG

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
2. Approbation des comptes et conventions.
3. Affectation du résultat.
4. Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.
Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée donne, en conséquence, à Monsieur Alain Guillemin, Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 37 707 € en totalité sur la réserve facultative.
Rappel des dividendes antérieurement distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

VG

« certifié conforme »
Alain GUILLEMIN

Le 17 mars 2017

Anne Bernadette Mary
Sales and Export Manager
Le Domaine Alquier Foulquier
34000 Montpellier - France
Tel. (0) 67 11 80 04
Email : abmary@alquier.com
P.O. Box 1000 Fax 113 442
Apt. 2116 - Tlx : FR 770123

TROISIEME RESOLUTION

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé :

Le Président
Alain Guillemin

Un associé

« Certifié conforme »
Alain GUILLEMIN
Le 17 mars 2017

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition de Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 37 707 € en totalité sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme

« Certifié conforme »

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002